

CONFÉRENCE MÉTROPOLITAINE

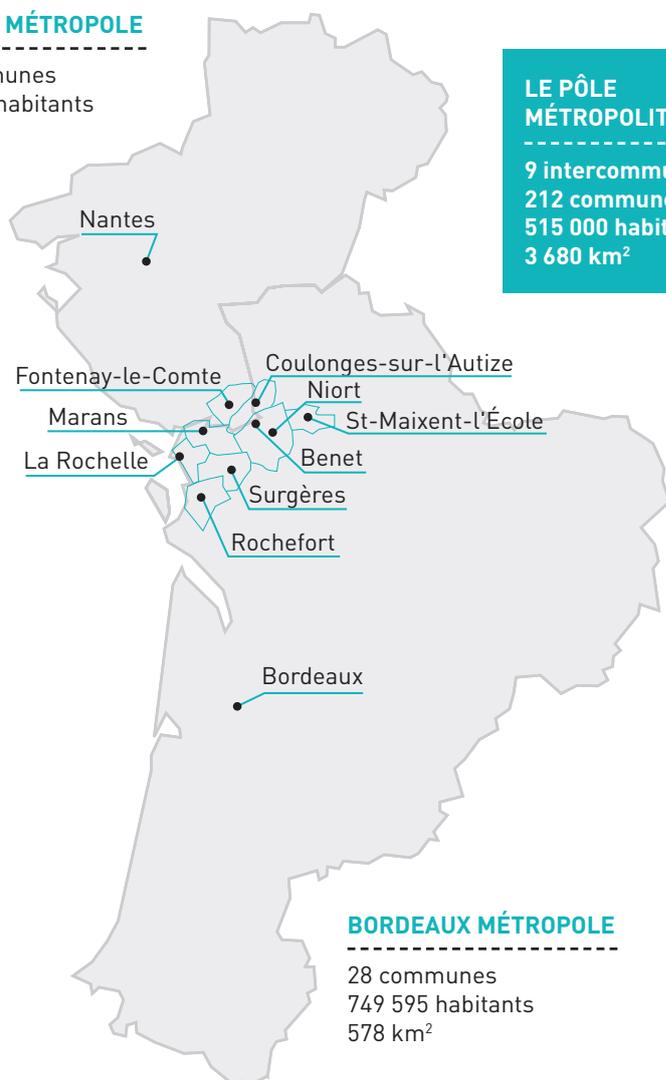
PÔLE CENTRE ATLANTIQUE
VENDREDI 15 JUIN 2018

PÔLE MÉTROPOLITAIN :

S'UNIR POUR UN TERRITOIRE FORT ENTRE NANTES ET BORDEAUX

NANTES MÉTROPOLE

24 communes
609 198 habitants
523 km²



LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

9 intercommunalités
212 communes
515 000 habitants
3 680 km²

Au nord, Nantes Métropole ; au sud, Bordeaux Métropole ; entre les deux, le Pôle métropolitain, un nouveau territoire entre Niort et La Rochelle de près de 515 000 habitants (au 1^{er} janvier 2018), formé de 9 intercommunalités.

Cet espace de coopération métropolitaine s'est doté d'une charte, approuvée par le Conseil communautaire le 3 juin 2016 et signée officiellement par les présidents des 9 intercommunalités concernées le 13 septembre 2016 à La Rochelle.

Le Pôle métropolitain est formé de 9 intercommunalités situées dans 3 départements et 2 régions :

- **3 dans les Deux-Sèvres** : la Communauté d'agglomération du Niortais, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre et la Communauté de Communes Val de Gâtine ;
- **4 en Charente-Maritime** : les Communautés d'agglomération de La Rochelle et de Rochefort-Océan, ainsi que les Communautés de Communes Aunis Sud et Aunis Atlantique ;
- **2 en Vendée (Pays de la Loire)** : les Communautés de Communes Vendée Sèvre Autise et Fontenay-Vendée.

BORDEAUX MÉTROPOLE

28 communes
749 595 habitants
578 km²

DES STRATÉGIES COMMUNES

POUR UN PÔLE MÉTROPOLITAIN AMBITIEUX

Le Pôle métropolitain a vocation à **développer des projets communs** et à **partager des stratégies**, en dépassant les frontières administratives (départements, régions) et les schémas habituels de concurrence. Force de proposition, **il représente le territoire** à l'échelle régionale (Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire).

Le Pôle métropolitain n'est porté par aucune structure juridique. Les présidents des 9 intercommunalités se réunissent en **conférence métropolitaine** au moins deux fois par an pour fixer les orientations et les priorités. Pour préparer ces conférences, des élus désignés par les intercommunalités se réunissent en **commissions thématiques**. Ils s'appuient sur le travail réalisé par les groupes techniques, ouverts aux partenaires et acteurs du territoire : syndicats mixtes porteurs de SCOT, Régions, Départements, chambres consulaires, parcs naturels régionaux, universités, offices de tourisme, opérateurs de transport, etc.

Les domaines d'intervention du Pôle métropolitain

Ses domaines d'intervention portent sur plusieurs actions prioritaires :

- **développement économique** : encourager l'innovation et le transfert de technologies, promouvoir les filières d'excellence et les pépites économiques ;
- **enseignement supérieur** : favoriser la recherche et l'innovation par les filières d'enseignement supérieur territoriales, proposer un territoire attractif pour les personnes en formation post-bac ;
- **mobilité** : garantir l'accès aux territoires (multimodes, passagers et fret) et élaborer un schéma territorial de l'intermodalité ;
- **aménagement de l'espace** : partager les stratégies de planification et contribuer aux documents régionaux ;
- **environnement** : proposer un modèle de développement économique en énergie et préserver le patrimoine naturel pour le valoriser ;
- **tourisme** : construire une destination touristique nouvelle en favorisant les itinérances (cyclo-tourisme, tourisme fluvial et le nautisme).



ORDRE DU JOUR

DE LA CONFÉRENCE DU 15/06/2018

COMMISSION ÉCONOMIE :

- Présentation des ambitions d'une **plate-forme commune pour l'emploi**
 - Afficher les offres d'emplois du territoire du pôle et aider les entreprises à recruter en complémentarité des plates-formes nationales
- Propositions de :
 - Portrait métropolitain de l'offre d'enseignement supérieur et de l'offre de formation professionnelle
 - **Portrait métropolitain économique** (présentation lors de la dernière conférence)

COMMISSION TOURISME :

- Avancement du projet d'une **boucle cyclable vélopolitaine** et proposition de saisine des Conseils départementaux pour la mise en œuvre des chaînons manquants
- Avancée des travaux du **réseau des offices de tourisme**

COMMISSION MOBILITÉ :

Présentation et validation d'un **projet de contribution du Pôle métropolitain aux SRADDET** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Nouvelle-Aquitaine et Pays-de-la-Loire

CONTACT PRESSE

Responsable Communication : Caroline Sagnier
Communauté de Communes Aunis Sud
05 46 07 67 99 - c.sagnier@aunis-sud.fr